

Belgium-Namur: Clothing, footwear, luggage articles and accessories

OJ S 46/2020 05/03/2020

Contract notice – utilities

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Opérateur de transport de Wallonie (OTW) – Direction générale

National registration number: BE 0242.069.339

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 96

Town: Namur

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: M. Vincent Peremans

E-mail: marches_publics.liege@letec.be

Internet address(es):

Main address: www.infotec.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/164/W8/2020>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: OTW Direction Liège-Verviers — service achats

Postal address: Rue du Bassin 119

Town: Liège

NUTS code: BE Belgique / België

Postal code: 4030

Country: Belgium

Contact person: Me Julie Chantraine

E-mail: marches_publics.liege@letec.be

Telephone: +32 43619159

Fax: +32 43610709

Internet address(es):

Main address: www.infotec.be

I.6. Main activity

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

II.1.2. Main CPV code

18000000 Clothing, footwear, luggage articles and accessories

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Dépôt de Robermont, Rue du Bassin 119, porte 50 à 4030 Liège.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché régit les fournitures pendant une période de 4 ans.

Les quantités à fournir sont des quantités estimées.

Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte, sans réserve aucune, de livrer les quantités qui lui seront commandées, quelles qu'elles soient et sans droit à une indemnisation particulière au cas où les quantités mentionnées à titre indicatif ne seraient pas atteintes.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le DUME atteste que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

a) Motifs d'exclusion obligatoire:

Le formulaire d'offre doit être accompagné d'un extrait de casier judiciaire (de moins de trois mois) dont il résulte que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Conformément aux articles 67 et 151 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et à l'article 67 de l'arrêté royal du 18.6.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce soumissionnaire a fait l'objet d'une telle condamnation;

b) Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales:

Conformément aux articles 68 et 151 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et à l'article 68 de l'arrêté royal du 18.6.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf:

- 1) lorsque le montant impayé ne dépasse pas 3 000 EUR; ou
- 2) qui a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement; ou
- 3) lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales. Ce dernier montant est diminué du montant de 3 000 EUR.

Le pouvoir adjudicateur donne cependant l'opportunité à tout opérateur économique de se mettre en règle avec ces obligations sociales et fiscales dans le courant de la procédure de passation et ce après avoir constaté une première fois que le candidat ou le soumissionnaire ne satisfaisait pas aux exigences. À partir de cette constatation, le pouvoir adjudicateur laisse à l'opérateur économique un délai de cinq jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation. Le recours à cette régularisation n'est possible qu'à une seule reprise. Ce délai commence à courir le jour qui suit la notification.

Le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation sur le plan des dettes sociales et de la situation fiscale des soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement pour le pouvoir adjudicateur via l'application Télémarc;

c) Autres motifs d'exclusion:

Conformément aux articles 69 et 151 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation, de la participation à une procédure, un soumissionnaire dans les cas suivants:

- 1) lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, visées à l'article 7 de la loi précitée;
- 2) lorsque le ...(voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

- 1) Néant.

Minimum level(s) of standards possibly required:

- 1) Néant.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

Une liste des principales livraisons de vêtements, min. 3 et max. 10, au cours des 3 dernières années, pour un volume global annuel de minimum 120 000 EUR HTVA. Cette liste reprendra un descriptif succinct des livraisons, le montant des prestations, la période d'exécution et le destinataire (avec mention du nom et du numéro de téléphone de la personne de référence). Seront d'office exclues, toutes les références qui sortent des cadres temporel et techniques requis. Dans le cas où plus de 10 références par liste seraient présentées, seules les 10 premières de chaque liste seront examinées.

Cette liste permettra au pouvoir adjudicateur d'apprécier si le fournisseur a une expérience suffisante pour mener à bien le marché.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Néant.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 02/04/2020 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 20/04/2020

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 22/10/2020

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Le marché se déroule en 2 phases:

1) Sélection qualitative:

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature contenant les documents cités au point III.1) pour le 2.4.2020 (11:00);

2) Envoi du cahier spécial des charges:

Seuls les candidats sélectionnés recevront une invitation à remettre offre.

Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

02/03/2020